



## COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE-DEBAT

Lundi 25 octobre 2004

Club de la Presse

Strasbourg

### L'Europe est-elle favorable à l'égalité homme/femme ?

#### Invités :

Madame **Pascale JOANNIN**, Directeur de la Fondation Robert Schuman à Paris

Madame **Marie-Claude JOLLY**, Brigadier-chef à la cellule de traitement des violences intra familiales à Strasbourg

Monsieur **Roland PFEFFERKORN**, Professeur agrégé de sciences sociales à l'Université Marc Bloch de Strasbourg

#### Modérateur :

Monsieur **Daniel RIOT**, Directeur de la rédaction européenne de FR3

Après une brève présentation du thème retenu pour ce débat, Claudine Pierron, Présidente de l'Association organisatrice, IWR, laisse la parole à **Daniel RIOT** qui présente les différents intervenants.

#### D.RIOT :

**Pascale JOANNIN**, vous êtes directrice pour la France de la Fondation Robert Schuman à Paris. Pouvez-vous nous présenter votre Fondation ?

#### P. JOANNIN :

La Fondation Robert Schuman a été fondée il y a 13 ans, juste après la chute du mur de Berlin et la fin de l'Union Soviétique.

*Robert. Schuman* que tout le monde connaît ici puisqu'il a été l'un des inspirateurs des Institutions Européennes a réussi après la dernière guerre mondiale à réunir autour de la même table les Français et les Allemands qui avaient eu par le passé des difficultés relationnelles.

*Association pour les Droits de la Femme  
30 allée de la Robertsau 67000 Strasbourg  
Fax 0388521483 Tél 0670518496*

Après 1989/1991, il était évident de se dire qu'il y avait la même chose à faire avec les nouveaux pays (qui ont rejoint l'union le 1 mai dernier) mais qui étaient alors de l'autre côté du mur et qui n'avaient pas pu participer à l'expérience de la création de la Communauté Européenne puisqu'ils étaient sous le joug soviétique.

Cette fondation a donc été créée pour poursuivre l'œuvre de Robert. Schuman avec ces pays. Aujourd'hui, huit d'entre eux sont intégrés plus Chypre et Malte. Il en reste encore quelques uns. L'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie est prévue pour dans deux ans. Les Balkans entreront dès que les difficultés liées à leur guerre de 89/95 seront aplanies et qu'ils pourront répondre positivement aux exigences de la Communauté.

#### D RIOT :

Je voudrais signaler que vous avez créé un site Internet très réussi sur lequel il suffit de se brancher pour tout connaître de la Constitution Européenne. Vous avez également un certain nombre de bourses d'études et vous faites des études très spécialisées. Vous avez d'excellentes publications et pas uniquement sur les femmes.

#### P. JOANNIN :

En effet, nous avons abordé le sujet de la laïcité et le dernier thème se rapporte à l'Europe spatiale. Mais il s'agit toujours de sujets européens. Nous essayons d'étudier comment l'Europe réfléchit sur certains sujets tels que celui des femmes, de la laïcité (sujet très compliqué puisque seule sur les 25 la France se dit laïque). Sur l'Europe spatiale, on voit clairement que certains avancent pour essayer de créer une autonomie de l'Europe spatiale par rapport à la politique américaine et à la politique russe qui sont les deux plus connues.

#### D RIOT :

A côté de vous, **Roland PFEFFERKORN**. Professeur agrégé de sciences sociales à Strasbourg vous êtes l'auteur de plusieurs livres. Le dernier, écrit en collaboration avec Alain Bihr "*hommes-femmes : quelle égalité ?*" reste le livre de référence régulièrement réactualisé sur le poids des inégalités et des évolutions en Europe.

Vous faites également un certain nombre de publications dans "*Pensées*", une revue du CNRS ainsi que dans "*Cahiers du Genre*".

#### R. PFEFFERKORN :

Sur le sujet choisi, moi je vous donnerai plutôt le point de vue d'un universitaire, d'un chercheur, alors que mes deux autres voisins donneront plutôt pour l'une le point de vue d'une fondation politique et pour l'autre celui de quelqu'un qui travaille sur une question précise à savoir les violences, dans une institution précise, la police, et dans une cellule particulière.

Il me semble intéressant de compléter nos points de vue respectifs.

#### D RIOT :

Il est normal que nous fassions un état des lieux en France et en Europe. Les inégalités régressent ou s'accroissent ?

## R PFEFFERKORN :

Il est très difficile de répondre clairement et de manière un peu sérieuse en très peu de temps à ce type de question.

En m'appuyant principalement sur les recherches qui ont été effectuées en France ces vingt dernières années, je dirais que le mouvement général va plutôt vers une plus grande égalité homme /femme mais que, en même temps, ce mouvement n'est pas abouti. Il est partiel mais aussi contradictoire dans la mesure où il y a des formes de régression qui sont toujours à l'œuvre. Les choses ne sont pas jouées du tout et l'avenir reste ouvert.

Les facteurs qui ont contribué de manière massive ces 30/40 dernières années à faire en sorte que l'évolution aille vers une plus grande égalité homme/femme sont, de manière schématique, au nombre de trois.

### ***1. Le développement de la scolarisation des filles.***

On observe en France que jusqu'au début des années soixante, il y avait plus de bacheliers que de bachelières.

Si on remonte dans les années 20/30, dans les catégories favorisées il y avait déjà une proportion importante de filles qui faisaient des études. Mais, de façon générale, cela n'était pas le cas dans les milieux populaires.

A partir des années soixante, ce mouvement se développe fortement dans les classes moyennes et populaires.

Aujourd'hui, les deux tiers des bacheliers sont des filles.

A l'université, il y a aujourd'hui plus d'étudiantes que d'étudiants. En premier et deuxième cycle (niveau licence, maîtrise) il y a plus de filles. En troisième cycle, c'est à peu près équilibré alors qu'il y a 15/20 ans il y avait plus de garçons.

Il y a donc un mouvement très net dans le sens du développement de la scolarisation des filles qui réussissent mieux que les garçons dans toutes les disciplines et à tous les niveaux. Dans le primaire, au collège et en seconde, les filles réussissent mieux en français et en mathématiques.

Ce mouvement vers une plus grande scolarisation des filles est un mouvement général de niveau mondial, aussi bien en Asie qu'en Amérique latine et dans les pays arabes.

En Algérie, il y a plus de filles que de garçons à l'université. En Arabie saoudite, il y a plus de filles diplômées que de garçons. Pour ces deux pays, c'est un mouvement récent qui remonte à 10/15 ans.

### ***2. Le développement de l'activité professionnelle.***

Ce deuxième facteur permet aux femmes de ne plus dépendre économiquement de quelqu'un d'autre. Historiquement, ce mouvement est ancien.

En France, le développement de la salarisation des femmes démarre au XIX<sup>ème</sup> siècle et il progresse jusqu'à la première guerre mondiale.

Contrairement à certaines idées reçues, cette guerre a contribué à renvoyer les femmes à la maison et non l'inverse.

Entre 1918 et 1960, le taux d'activité des femmes diminue. C'est une période de régression dans ce domaine. Le minimum historique en France est atteint en 1960.

De 1960 à nos jours, donc en l'espace de quarante quatre ans, il y a eu un mouvement phénoménal de progression de l'activité des femmes et pas seulement dans le domaine du tertiaire. Aujourd'hui, il y a plus d'ouvrières qu'en 1960 et même qu'en 1975. Mais il a fallu attendre la fin des années quatre-vingt pour retrouver le taux d'activité des femmes des années 1910/1914.

L'évolution n'est pas linéaire mais heurtée et l'avenir peut aussi être différent, il peut y avoir aussi régression.

Ce mouvement n'est pas spécifique à la France, il est général en Europe (mais avec des modalités et des rythmes différents), ainsi qu'au niveau mondial (au Vietnam, au Laos, en Malaisie, en Algérie, en Arabie Saoudite).

En Algérie, le taux d'activité des femmes entre 1990 et 2002 a été multiplié par deux et ce malgré la guerre civile dans ce pays. Aujourd'hui, les femmes sont majoritaires chez les médecins et les avocats.

### **3. La maîtrise de la fécondité.**

C'est un facteur que les hommes ont tendance à oublier. ***La maîtrise de la fécondité par le biais de la contraception médicale a été une révolution majeure.***

La caractéristique de la contraception est de permettre aux femmes de décider combien et quand elles auront des enfants, ce qui a permis leur entrée dans le salariat.

Il s'agit là de trois facteurs favorables qui continuent à être un mouvement de fond dominant mais ils restent cependant contradictoires. En effet :

#### ***a) Les filières restent fortement sexuées à l'école.***

On retrouve beaucoup moins de filles dans les formations qui conduisent aux positions de pouvoir tant économique que politique. Il est vrai que les filles sont moins aliénées et la pression sociale qui s'exerce sur elles est moins forte, ce qui leur permet de choisir plus facilement la voie correspondant à leurs aspirations. Les garçons sont davantage conduits à aller vers des formations considérées comme meilleures, c'est-à-dire menant à des positions de pouvoir.

C'est un phénomène général non seulement en Europe mais dans tout le monde.

***b) L'emploi des femmes est souvent un emploi "dans une autre catégorie", le temps partiel,*** cadre institutionnalisé comme aux Pays-Bas où les deux tiers des femmes travaillent à temps partiel pour des durées moyennes plus courtes qu'en France.

A mon sens, c'est un piège majeur.

Les emplois des femmes sont beaucoup moins diversifiés que ceux des hommes et l'immense majorité se retrouve sur un nombre d'emplois très restreints et très souvent sous-payés non pas en raison de la nature de l'emploi mais du simple fait qu'il soit occupé par une femme.

Autre élément, la différence de salaire entre homme et femme à travail équivalent.

L'écart de salaire a baissé de manière considérable de 1960 jusqu'au milieu des années 1980, pour ensuite ne plus diminuer mais au contraire augmenter de nouveau un peu.

L'étude comparative entre la génération des trentenaires de 1968 et celle des trentenaires de 1998 montre bien l'ampleur de la dégradation de la situation économique de ces derniers, malgré le fait qu'ils soient mieux formés.

***c) Pour ce qui concerne la contraception et le droit à l'avortement,*** c'est-à-dire sa non criminalisation, il y a encore des groupes qui font pression pour revenir dessus et certains pays comme le Portugal ou l'Irlande continuent à le criminaliser.

Il y a encore des choses à faire.

Il reste deux points qui continuent fondamentalement à remettre en cause l'égalité entre homme et femme :

\* Ce sont toujours les femmes qui assurent l'essentiel des tâches ménagères.

\* Le fait que les pouvoirs publics développent ou ne développent pas par exemple des services pour la garde des enfants par du personnel qualifié est déterminant.

Dans la comparaison européenne, on voit clairement que c'est l'existence de services publics, de crèches, d'écoles maternelles avec du personnel qualifié, qui permet aux femmes de travailler et inversement d'avoir des enfants.

En Suède, il y a aujourd'hui un service de crèches publiques financées par les municipalités ce qui permet aux femmes de travailler.

Cela n'est pas le cas aux Pays-Bas où les deux tiers des femmes sont obligés de travailler à mi-temps.

En Allemagne, l'organisation de l'école laisse l'après-midi libre ce qui place les femmes dans une situation compliquée. Le taux de temps partiel est beaucoup plus élevé qu'en France et subjectivement les femmes allemandes continuent à culpabiliser. Il n'y a pas suffisamment de possibilité pour placer les enfants.

L'ex Allemagne de l'est avait beaucoup plus de crèches et au niveau des statistiques, quand on compare les différents Länder il y a une très nette différence entre les deux Allemagne et ce n'est pas forcément dans celle que l'on croit que la situation des femmes est la plus favorable.

Pour finir, je voudrais comparer les différents pays européens selon les deux critères que j'ai indiqués : taux d'activité des femmes / taux de fécondité.

C'est une comparaison qui sera forcément sommaire et schématique.

\* Un premier groupe avec les pays où les femmes ont un taux d'activité relativement élevé, tout du moins suffisamment pour assurer le renouvellement des générations.

\* Un deuxième groupe avec des pays ayant un faible taux d'activité des femmes ou, s'il est élevé, il est très fortement à temps partiel.

Subjectivement, les femmes continuent à culpabiliser si elles "abandonnent" leurs enfants à un service de garde collectif. Dans ce groupe de pays, les femmes ont moins d'enfants car elles savent qu'elles auront du mal à travailler normalement si elles en ont beaucoup. La proportion de femmes sans enfants et de familles avec un seul enfant augmente fortement comme c'est le cas au Japon.

En d'autres termes, dans les pays où les femmes peuvent travailler normalement, elles font des enfants. Dans les pays où elles ne peuvent pas travailler normalement, elles en font moins.

Quels sont les pays appartenant au premier groupe et ceux appartenant au second ?

L'Allemagne entre bien entendu dans le deuxième groupe. Un taux d'activité très faible (il a rattrapé le niveau français), mais un pourcentage de temps partiel dix fois plus élevé qu'en France et où du point de vue de l'organisation politique on laisse entendre aux femmes qu'elles doivent s'occuper de leurs enfants.

La Hollande où les deux tiers des femmes travaillent à temps partiel fait également partie de ce groupe ainsi que l'Espagne où le taux de natalité s'effondre, l'Italie, l'Angleterre, les Pays-Bas.

Donc dans ce groupe où les femmes sont globalement plus mal loties, on trouve aussi bien certains pays de l'Europe du nord que des pays de l'Europe du sud.

Dans le premier groupe, on trouve donc logiquement les autres pays comme le Danemark, la Suède, la Finlande, la France et un autre pays auquel on ne pense pas forcément à savoir le Portugal où les femmes travaillent massivement, avec beaucoup moins de temps partiel qu'en France.

Le fait que ce type de travail se soit développé en France est dû aux avantages accordés aux entreprises avec des réductions de charges sociales. Il est passé de 17 à 33 % mais les femmes n'étaient pas spontanément demandeuses de mi-temps.

Donc pour résumer un mouvement historique qui va dans le sens de l'égalité homme/femme mais qui peut être contrecarré.

Pour ce qui concerne l'Europe, je dirais que la politique européenne sur ce sujet est contradictoire, certains éléments allant dans un sens positif et d'autres dans un sens négatif.

D. RIOT :

Alors Pascale JOANNIN, quelle est cette politique, expliquez nous à quoi sert l'Europe.

P. JOANNIN : L'Europe sert à beaucoup de choses.

Pour rejoindre ce qui vient d'être dit, je voudrais ajouter un quatrième élément à la démonstration : l'Union Européenne.

En effet, il y a eu effectivement la scolarisation, le taux de l'emploi et la contraception. L'Europe a accompagné le mouvement qui fait que globalement, il y a plus de filles à l'école et plus de diplômées mais cependant toujours moins de femmes à des postes de responsabilité. ***S'il y a plus de femmes qui travaillent, elles occupent souvent des emplois précaires.*** Il y a la contraception qui est disponible mais utilisée ou non, parfois en fonction de préceptes religieux.

L'Europe qui a commencé à six compte maintenant vingt cinq Etats membres, mais mon étude portera seulement sur dix ou quinze de ces Etats.

Depuis 1957, l'Europe a donné des directives, c'est-à-dire des lois européennes, qui s'imposent aux Etats membres et a ainsi fait développer progressivement des droits pour les femmes.

Il y a d'abord eu le droit à exercer une activité professionnelle. Même si au XIX<sup>ème</sup> siècle les femmes travaillaient, je ne suis pas sûre que ce soit dans les meilleures conditions.

Il y a eu des directives sur les avantages sociaux, quand on travaille ou non, sur la retraite, sur la maternité.

Ces directives ont marqué un pas progressif vers une harmonisation européenne et ont permis aux femmes de devenir aujourd'hui des acteurs à part entière de la société.

Il y a donc bien des décisions européennes qui ont accompagné cette égalité homme/femme.

Deux exemples : un qui a déjà été évoqué par le professeur et celui-ci qui concerne plus le brigadier-chef :

\* L'Europe a donné une définition claire du ***harcèlement sexuel***, ce qui n'avait été fait nulle part et, grâce à l'Union européenne, tous les états membres aujourd'hui savent de quoi il s'agit et la peine encourue est la même partout. C'est un avantage certain.

\* ***La garde des enfants.*** Les études, universitaires ou autres, montrent que ***les femmes travaillent quand il y a possibilité de garde des enfants.***

Pour l'Europe, il y a une directive qui impose cette garde des enfants. Progressivement les Etats membres qui ne connaissent pas ce système (comme l'Autriche, l'Allemagne), vont être amenés à le mettre en place afin de se conformer aux règles européennes et ainsi permettre aux femmes de travailler.

D RIOT :

En effet, il y a en Allemagne des manifestations de femmes qui demandent l'accélération de l'adaptation de cette directive européenne.

P. JOANNIN :

Il y a donc une progression par les lois européennes qui permettent de mettre en place des systèmes.

L'Europe est un compromis et on s'inspire toujours du système le "mieux-faisant" qui se trouve être du côté de l'Europe du nord. Chez les Suédoises et les Scandinaves, l'égalité homme/femme est une réalité : un homme = une femme. On ne trouve pas le côté machiste comme dans certains autres pays (par exemple l'Espagne). Les congés pour les enfants concernent aussi bien les hommes que les femmes, les tâches ménagères sont partagées.

L'Europe prend donc ce qu'il y a de mieux partout, y compris en France où la situation est meilleure que chez certains de nos voisins.

A l'évidence il y a des progrès liés à la construction européenne.

Ce mouvement allant vers *l'égalité homme/femme* est également vrai *dans un monde de pouvoir : celui de la politique.*

Récemment, le nombre de femmes élues au Sénat en France a quasi doublé. C'est un mouvement fréquent et si la France est un relativement bon élève pour le taux de fécondité, le nombre d'emplois, les salaires, cela n'était pas le cas pour la parité puisque nous étions les avant-derniers de la classe européenne.

L'Union européenne essaie donc de promouvoir la représentation des femmes dans les instances de décisions politiques.

C'est une initiative très récente. Si en effet les Suédois et les Scandinaves ont depuis longtemps des femmes qui peuvent intervenir dans les Parlements de manière relativement simple, il y avait une espèce de barrière qui empêchait les femmes de se présenter. [C'est un milieu dur, les réunions se font tard le soir et après une journée de travail il faut s'occuper des enfants, assister à des tribunes politiques, convaincre les militants...]

Depuis quelques années, il y a une volonté de l'Union d'obtenir qu'un pays ne puisse pas avoir une représentation politique féminine inférieure à 30 %.

On constate que tous les Etats prennent des décisions, font de lois, des règlements pour promouvoir la femme. C'est le cas même dans un pays très machiste comme l'Italie.

En France, la constitution a été modifiée pour permettre aux femmes d'être présentes dans les instances politiques.

En Grande-Bretagne, en 2002, année où a été élu le Parlement de l'Ecosse et celui du Pays de Galles, une loi a été adoptée et il y a eu un pourcentage de femmes variant de 40 à 50 % alors qu'à la Chambre des Communes élue en 2001, elles ne sont que 18 %.

En France, à l'Assemblée Nationale qui est un lieu de pouvoir, on trouve 13 % de femmes (seulement 1 % de plus qu'avant la parité).

Dans les mairies, il y avait peu de femmes. Grâce à la parité, on est passé à un taux supérieur à 40 % dans les conseils municipaux des villes de plus de trois mille cinq cents habitants. *Catherine Trautmann* a été la première femme élue maire d'une grande ville (Strasbourg).

Dans les Régions le pourcentage de femmes frise parfois les 50 %.

C'est vrai aussi au Parlement européen. Aujourd'hui, il y a 30% de femmes parlementaires. Pendant très longtemps il y avait beaucoup de femmes françaises parce que le scrutin faisait que les hommes se mettaient en tête de liste et qu'ensuite ils délaissaient la place pour diverses raisons, laissant leurs postes aux femmes qui étaient derrière eux.

Il y a donc plus de femmes dans les responsabilités et c'est une réelle avancée.

Depuis que le Parlement est élu au suffrage universel direct (1979), l'Union a mis en place un système qui promeut la place de la femme dans la société tant professionnelle que politique. C'est un facteur d'enrichissement qui tend vers l'égalité.

La dernière étape de cette construction européenne est la Constitution.

Pour reprendre le sujet de notre débat, l'égalité homme/femme est dans cette Constitution.

Dans les trois premiers articles, on donne les valeurs et les objectifs de l'Union. (six valeurs,

six objectifs). Dans ces six objectifs il y a l'égalité non pas homme/femme mais l'égalité femme/homme. Donc une bonne raison pour les femmes de voter oui à cette Constitution. L'Union a créé un Institut Européen du Genre (*Gender Mainstreaming*) le 18 juin 2004 qui a pour objectif de regarder comment peut évoluer l'égalité homme/femme et en faire une priorité au niveau européen. C'est un outil qui permettra de donner une vitalité et une réalité à cet objectif et ne plus se contenter de mots.

D. RIOT :

Pour compléter votre exposé, je signale que le nouveau Président de la nouvelle Commission, qui aura ou non son investiture le 27 octobre, a décidé de mettre un quota de dix femmes. Une femme commissaire (cf. *Edith Cresson*) reste cependant un fait exceptionnel, elle est plus souvent une cible menacée qu'autre chose.

P. JOANNIN :

C'est en effet la première fois qu'il y aura autant de femmes commissaires dans la Commission et il faut souhaiter qu'elles soient soutenues par le Parlement européen. Le Président de la Commission souhaite également qu'il y ait autant de responsables femmes que de responsables hommes dans les instances des Institutions européennes (des fonctionnaires, des directeurs, dans les cabinets des commissaires etc.). Il a clairement appelé à la parité.

D. RIOT :

Un autre point pour compléter votre exposé.

Vous avez parlé de l'Union Européenne mais il y a un côté levier de la construction européenne qui se joue aussi au *Conseil de l'Europe*. Depuis 1950, le Conseil de l'Europe a multiplié les études sur tous les problèmes de société, la sécurité, la vie quotidienne etc.

Quand on reprend le nombre de directives, de recommandations qui n'étaient pas obligatoires, d'études, de comités de confrontation, d'expériences, on constate que ce n'est pas au Conseil de l'Europe que l'avenir national se construit.

***Le Conseil de l'Europe fait aussi des recommandations pour l'égalité, mais c'est un laboratoire d'idée. Pour les lois, c'est le Parlement.***

Si l'Europe se fait le plus possible par le haut, c'est grâce à un travail de comparaisons, de labourage de terrain et une confrontation d'idées et d'expériences.

C'est vrai pour les femmes, pour la pollution, pour le tri sélectif des poubelles, pour l'accès aux trottoirs pour les handicapés.

Il est clair que l'Union Européenne a un plus par rapport au Conseil de l'Europe dans la mesure où, si la Constitution est adoptée, les Etats membres seront obligés d'appliquer les directives. Il n'en demeure pas moins ***qu'il y a un décalage considérable entre les textes et la réalité.***

**Marie-Claude JOLLY**, vous êtes sur le terrain, vous vous occupez de la violence au quotidien puisque vous êtes brigadier-chef à la cellule de traitement des violences intra familiales, la *CTVI*. De quoi s'agit-il ?

### M.C JOLLY :

C'est une cellule récente, un peu particulière, qui a été créée en février 2000 suite à un stage sur les violences sexistes, stage organisé par le centre d'information des droits de la femme et par *Madame Tréguer* qui est déléguée régionale aux droits de la femme.

*Monsieur Angeli* qui était à l'époque commissaire et chef de la police de proximité a fait un rapport en demandant à Paris la création d'une cellule pour s'occuper des femmes victimes de violence, qu'elles soient mariées, concubines ou vivant sous le même toit que l'auteur des violences.

Au départ, cette cellule était composée de quatre personnes, puis six et aujourd'hui, en raison de réductions budgétaires, nous ne sommes plus que trois.

Nous travaillons essentiellement en partenariat avec la CUS, avec les services sociaux et médicaux de Strasbourg, avec la médecine légale et occasionnellement avec la gendarmerie départementale quand les auteurs de violence ou les victimes sont hors de notre circonscription.

Nous faisons un peu de formation dans les collèges et les lycées, ainsi qu'au niveau des Institutions lors de réunions avec les partenaires sociaux, les assistantes sociales, certaines associations et certains secteurs des quartiers de Strasbourg.

Nous avons des interventions pratiquement quotidiennes, mais il est difficile de les chiffrer, aucun cas n'étant pareil à l'autre. Nous pouvons passer une journée entière sur la même affaire. Quand la victime vient en flagrant délit, souvent elle n'a pas vu de médecin. Il faut donc l'accompagner chez le médecin légiste, s'occuper de faire placer les enfants quand il y en a, chez des voisins ou dans la famille. En fait, cela représente un gros investissement personnel. ***Nous sommes volontaires pour travailler dans la cellule***, tout en sachant que nous sommes régulièrement assujettis à des heures supplémentaires.

Nous sommes opérationnels tous les jours, exceptés le week-end et les jours fériés. C'est alors le quart qui prend le relais, c'est-à-dire le service d'astreinte au commissariat 24 heures sur 24.

La première enquête fiable relative à la violence à l'égard des femmes est parue en 2003. Elle est disponible dans la collection "*La Documentation Française référence 9789287153579*": "*Prévention de la violence à l'égard des femmes une perspective européenne, Conseil de l'Europe*" (Sheila REID).

### D. RIOT :

Quels sont les milieux touchés par la violence ?

### M.C. JOLLY :

Tous les milieux sont touchés mais sur Strasbourg, les cas les plus nombreux concernent les femmes d'origine musulmane. Il semble en effet que, dans ces milieux souvent modestes, les femmes n'aient plus rien à perdre. C'est pourquoi elles font plus facilement la démarche de consulter les urgences au CHU.

Dans les milieux sociaux plus aisés, il y a moins de plaintes par peur sans doute de perdre un certain confort ou par respect pour un nom connu.

***En fait, beaucoup de cas de violence restent cachés.*** Nombre de femmes refusent de porter plainte et se contentent de faire une déclaration de main courante.

Mais cette pratique de main courante n'a aucune valeur pénale et ne constitue pas une preuve en soi. Elle peut cependant se révéler utile pour étayer une plainte ultérieure. La déclaration est notée sur un registre spécial et la copie peut-être transmise au dossier sur la demande de l'avocat du déclarant.

En revanche, quand une plainte est déposée, même si le plaignant désire la retirer, c'est le Parquet qui prendra la décision soit de la poursuite de l'auteur des faits, soit du classement sans suite.

D. RIOT :

Quelles sont les différentes formes de violence et existe-il des hommes battus ?

M.C JOLLY :

\* **la violence physique**, les sévices corporels, qui doivent faire l'objet de constatation par un médecin.

\* **La violence verbale**. Ces brimades sont souvent le fait d'hommes appartenant à des milieux sociaux défavorisés. La victime est insultée, avilie.

\* **La pression psychologique**. Par exemple une femme qui travaille mais qui ne peut pas disposer de son salaire.

\* **Plus rarement, la violence des enfants sur leurs parents**. Les auteurs de ces actes sont souvent des toxicomanes ou atteints de troubles psychiatriques.

Pour ce qui concerne les hommes victimes de violence, sur Strasbourg ils sont environ 3 %, mais seulement 1 % porte plainte spontanément.

Toutefois, nous rencontrons de plus en plus de problèmes liés aux mariages arrangés. En pays musulman, une femme divorcée doit retourner chez son père. Afin de ne pas subir cette tutelle, les femmes acceptent un remariage en France avec un homme célibataire, veuf ou divorcé qu'ensuite elles humilient souvent par des violences verbales.

Comme vous le voyez, **les violences sont multiples**. Les jeunes adolescents qui sont témoins de ces actes considèrent cela comme une habitude et ils risquent de reproduire le même schéma quand ils seront adultes. **Le meilleur remède est l'éducation des enfants dès la maternelle.**

R PFEFFERKORN :

Il faut noter les distorsions entre les résultats des recherches et les politiques mises en œuvre, entre le discours et la pratique.

En politique, le problème se pose à partir de la maternité. S'il y a une politique volontariste, (gardes, crèches, infrastructures), les carrières professionnelles ne seront plus handicapées. Il faut donc développer le service public.

**Les changements sont dus à la mobilisation :**

\*Individuelle des femmes (études, travail).

\*Collective des femmes (mouvements féministes, contraception, loi VEIL).

Droit de vote des femmes. Tribunaux de commerce en 1898, puis syndicats en 1900, et politique en 1944, effectif en 1946.

Des intergroupes de femmes sont très actifs et ont permis la signature de grands accords économiques de la part de l'Europe avec un volet concernant les droits de l'homme.

Le problème de l'homme est de se situer par rapport à la perte de statut de pouvoir public et de nouvelles obligations domestiques.

Mais il y a aussi à gagner en égalité. C'est la fin d'une relation de dépendance.

D. RIOT : Pour conclure, je propose aux personnes qui le souhaitent de poser des questions à nos intervenants.

**Questions salle :**

L'Europe joue un rôle important pour la parité avec les pays qui nous rejoignent ou qui vont nous rejoindre et l'homme se situe mal face aux données qui sont favorables à la femme.

R. PFEFFERKORN :

Le scrutin majoritaire est un frein à l'avancement de la femme.

***Il y a un optimisme de la volonté opposé à un pessimisme de la raison.***

Il faut savoir que le taux de divorces augmente (200 000 par an en France) alors que le taux de nuptialité baisse et, aujourd'hui, les femmes se marient vers l'âge de trente ans contre vingt deux ans en 1972 quand il y avait plus de mariages.

Il y a 45 % d'enfants nés hors mariage.

En France, les homosexuels hommes sont compris entre 7 et 12 % et les femmes 2%.

P. JOANNIN :

***L'Europe est un engrenage positif qui tire les Etats membres vers le haut.***

Tous les pays membres actuels ou qui vont le devenir font des efforts pour respecter les normes européennes.

M.C. JOLLY :

Les Pays de l'Est prennent plus de temps.

La Pologne et la Roumanie sont en phase de changer leur Code Pénal pour traiter les violences faites aux femmes.

Il ne faut donc pas désespérer.

Claudien PIERRON

Présidente IWR

Sous réserve de relecture des intervenants.